

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 2 octobre 1856

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (4)

Collation1 p. (66r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 2 octobre 1856, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/29613>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 octobre 1856](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#)

Lieu de destination Forest, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Une lettre de Brullé du 28 septembre informe Godin de problèmes à l'usine de Belgique : « Je ne suis pas encore au bout des difficultés que ma fabrication belge doit me susciter. Néanmoins, je garde l'espoir avec vous que cela devra finir. » Godin annonce à Brullé qu'il va s'efforcer d'aller le voir prochainement. « Les événements survenus et l'idée de me voir sous peu dans la nécessité de fonder un établissement de toute pièce m'a fait penser qu'il y aurait peut-être lieu à prendre d'autres dispositions avec vous, ce dont je me propose de vous parler à mon premier voyage. » Godin informe Brullé qu'il lui a ouvert un compte à Guise sur lequel il a placé les 12 000 F remis à titre de cautionnement par Brullé en effets sur monsieur Ledentu.

Notes

- Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 65/67 ».
- Les difficultés rencontrées par Godin à l'usine de Forest sont vraisemblablement liées à l'écroulement des voûtes d'un bâtiment de l'usine, décrit dans la lettre de Godin à Alexandre Brullé du 19 décembre 1858.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Industrie](#), [Voyage](#)

Personnes citées [Ledentu \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Belgique](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Brullé, Alexandre (1814-1891)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Fouriériste
- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

Biographie
Éditeur de musique et industriel fouriériste français né en 1814 et décédé en 1891. Alexandre Brullé est l'époux d'[Adèle Augustine Brullé-Tardieu](#). Godin confie en 1855 à Alexandre Brullé la direction des ateliers de Forest puis de Laeken (Belgique). Alexandre Brullé met fin le 11 mars 1863 à ses fonctions à l'usine de Laeken, où il est remplacé progressivement par [Eugène André](#) à partir de l'été 1862. Le couple Brullé s'installe à Saint-Mandé (Val-de-Marne). En février 1888, Marie Moret, qui entretient une correspondance avec Adèle Augustine Brullé, indique qu'Alexandre Brullé est atteint d'une grave paralysie depuis de nombreuses années.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Janv le 2 1838

Monseur le Roi

Ma lettre du 28 juillet au fait de
l'ordre que je suis pas envoi au bout de
difficulté que une fabrique Belge fait
de vendre au moins à nos concurren-
tions que nous que de faire faire
peut être une chose pour elle dans un
le plus probablement possible long moi
en voit il a que dans aux a dû
peut être tout pas impossible
la faire des conditions à l'indemnité
vous et dont je vous ai exprimé le
faire. le moment suivant et faire
de me dire vous que faire le résultat
de faire en suffisamment de tout faire
ma fait par ce qui y aurait peut être
lais à prendre l'autre dispositions que
vous a donc je me propose de vous
parler à mon prochain voyage

en attendant je vous ai fait envier
un empficiel que j'ai fait porter à
notre maire le Douze mille francs que
vous m'avez remis à titre de cautionnement
de cette question sur douze mois à mille
francs sur off l'heure échant de deux ans
ou deux mois la première ayant été
référée le 20 octobre et le dernier le
20 octobre 1838 nous ferons ultérieurement
convenable les conditions auxquelles est com-
mencé entre nos mains après conclusion